

dehors d'ici, dans la pratique journalière, surtout à la campagne, vous ne trouverez pas comme ici des garde-malades, très habiles, prêts à vous servir ; il faudra savoir vous en passer, (elles ne sont pas indispensables) ; vous n'aurez pas à votre main tous les objets de pansement, tous les instruments variés que vous voyez dans nos cliniques ; il faudra apprendre à vous en priver. Ce dont vous ne pourrez vous passer ou vous priver, c'est la PROPRETÉ et tout le succès de l'accouchement dépend de ce mot, de cette chose.

Qu'est-ce donc que la propreté en obstétrique ? Je laisse encore la parole à de Bovis, parce que, ce qu'il a vu, je l'ai vu : " En tout cas, dit-il, ne faites jamais ce que j'ai vu si souvent faire : on a une cuvette pleine de sublimé, on y trempe ses mains quelques secondes et là-dessus on touche, on fait des versions, on applique des forceps. . . Et l'on croit avoir fait de l'antisepsie ! En pareil cas le sublimé rend un bien mauvais service : il sert de paravent à la malpropreté. "

Que faut-il donc faire pour être propre en obstétrique ? Le voici. Sauf indications spéciales, en cas de vaginite, les injections vaginales sont sans utilité pendant la grossesse. Leur emploi inconsideré peut faire beaucoup de tort en irritant inutilement le vagin. Les toilettes extérieures et les bains généraux devront être d'une pratique courante.

Au moment de l'accouchement doit-on donner des injections vaginales ? Non, en règle générale. La pratique généralement suivie aujourd'hui est de ne pas donner d'injections vaginales pour les diverses raisons que j'ai eu plus d'une fois occasion de vous citer. On pourrait y avoir recours quand on est obligé d'introduire la main au-delà du col pour pratiquer une opération obstétricale quelconque ou encore quand la femme souffre de pertes d'un caractère douteux. Quand il faut recourir, pour une raison ou une autre, aux injections vaginales, il faut savonner, frotter, écouvillonner avec le doigt le vagin, sans cela l'injection vaginale est non seulement d'aucune utilité, mais elle est de plus nocive. Il ne faut pas oublier que les sécrétions vaginales des femmes enceintes possèdent des propriétés bactéricides ; et qu'une simple injection vaginale ne peut suffire à détruire les germes pathogènes contenus dans le vagin, et, de plus, en entraînant et en altérant les sécrétions vaginales, elle annihile pour un certain temps la propriété bactéricide.